

# Quels sont les principaux textes de droit ?

Le droit et la règle : des principes pour vivre ensemble.

## Doc. 1 Différents types de textes juridiques

**Constitution** : Loi suprême d'un État déterminant son mode de gouvernement.

**Traité** : Accord conclu entre États.

**Loi** : Règle écrite votée par le Parlement (députés et sénateurs).

**Décret** : Décision signée par le Président de la République ou le Premier ministre.

**Directive** : Mesure prise par l'Union européenne fixant un objectif commun aux États membres.

## Doc. 2 Des textes juridiques d'inégale importance



« Art. 55 : Les traités [...] ont une autorité supérieure à celle des lois. »

*Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958.*

« La Constitution institue les règles de droit fondamentales concernant l'État. Ces règles sont supérieures aux lois ordinaires. »

D'après G. Vedel, « Qu'est-ce que la Constitution ? »,  
[www.conseil-constitutionnel.fr](http://www.conseil-constitutionnel.fr)

1)- En t'aidant des définitions de chaque type de texte de droit [doc. 1], complète les différentes propositions (a,b, c, d, e) à droite.

2)- Indique si les propositions a et b sont vraies ou fausses [doc. 2].

3)- Complète, à partir de tes connaissances l'organigramme ci-dessous (au crayon) :

### Ils font le droit

↳ Qui ? Les députés et les sénateurs.

↳ Comment ? Ils débattent et votent les lois.

### Ils appliquent le droit

↳ Qui ? Les juges, les policiers et les avocats.

↳ Où ? Dans les commissariats et tribunaux.

### Le droit

a. **Traité** conclu entre la République française et la République d'Uruguay sur la réduction d'émissions de gaz à effet de serre, signé par le président de la République à Montevideo le 5 avril 2005.

b. **Décret** du 15 novembre 2006 signé par le Premier ministre, relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

c. **Loi** du 9 mars 2010 visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation, rédigée par le Parlement, adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat.

d. **Directive** du 24 septembre 2008 relative au transport intérieur des marchandises dangereuses dans l'Union européenne.

e. **Constitution** de la V<sup>e</sup> République, art. 1 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale... »

Vrai Faux

a. Les traités internationaux s'imposent aux lois françaises.

b. Les lois sont supérieures à la constitution.

### Le droit, c'est la « loi »

↳ La Constitution de la Vème République

↳ Des déclarations : DDHC

↳ Des textes internationaux : Les traités.

↳ Des codes : civil, pénal, de la route.

↳ Des règlements : le règlement intérieur du collège.